



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 90328

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'homologation d'une année de scolarité à l'étranger dans le cadre d'une mobilité internationale pendant l'enseignement secondaire. De plus en plus de jeunes collégiens et lycéens souhaitent effectuer une année scolaire à l'étranger dans le cadre de programmes encadrés par des organismes de séjours linguistiques et éducatifs respectant des critères précis de qualité et dont le label est agréé par le ministère de la ville de la jeunesse et des sports tels que l'Office (qui regroupe 41 organismes). Ces programmes répondent à une véritable demande dans un contexte de mondialisation croissante où la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et la confrontation à d'autres cultures ou mode de vie sont des éléments clés pour comprendre et mieux appréhender notre société. Alors que de nombreux pays européens encouragent ces programmes en reconnaissant au sein du cursus scolaire l'année passée à l'étranger (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Finlande, Italie, Portugal, Roumanie, République Tchèque, Slovénie, Slovaquie, Suède), la France freine la mobilité de ses élèves qui sont pourtant déjà dans les derniers dans la maîtrise d'une langue étrangère. Pour les études supérieures, le succès du programme Erasmus prouve l'attractivité de ces mobilités et sa déclinaison pour les études secondaires pourrait être un atout bénéfique pour les élèves en France. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les ambitions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90328

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7843

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)